

PRÉPARATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE DU CDOS 91 27 mars 2025

Le CDOS est :

- un organe déconcentré du Comité national olympique et sportif français
- une association regroupant les comités sportifs Essonniers

Il a pour objet :

- développer, promouvoir et protéger les principes fondamentaux de l'Olympisme et le mouvement olympique de son ressort territorial
- représenter, promouvoir et défendre l'unité du mouvement sportif associatif fédéré

Son action est structurée par :

- Feuille de route de mandature fixée par le CNOSF avec 4 axes thématiques
 - Sport & Éducation et Citoyenneté
 - Sport & Santé et bien-être
 - Sport & Professionnalisation
 - Sport & Politique Publique & Haut niveau.
- Projet sportif territorial élaboré et signé pour la mandature par le Comité régional olympique et sportif (CROS) et les 8 CDOS franciliens.

Les membres du CDOS 91 sont :

- les comités sportifs des fédérations et organisations membres du CNOSF et à jour de leur cotisation au CDOS91. Ils sont répertoriés ainsi par le CNOSF :
 - Catégorie 1 : fédérations olympiques
 - Catégorie 2 : fédérations sportives nationales
 - Catégorie 3 : fédérations multisports ou affinitaires ou public en situation de handicap
 - Catégorie 4 : fédérations sportives scolaires ou universitaires
 - Catégorie 5 : autres membres associés du CNOSF
 - De personnalités qui rendent ou ont rendu des services éminents au sport départemental (membre d'honneur, honoraire bienfaiteur)
- des clubs isolés affiliés à une fédération membre du CNOSF sans comité départemental

Les documents de référence :

Les [statuts](#)

Le [règlement intérieur](#)

Le [plan sport et territoire du mouvement olympique et sportif francilien](#)

COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DE L'ESSONNE

Maison Départementale des Comités Sportifs 62bis Boulevard Charles de Gaulle 91540 MENNECY
Tél. 01.60.78.27.58 ✦ essonne@franceolympique.com ✦ <http://essonne.franceolympique.com>
SIRET : 33212743000038 ✦ Association régie par la loi 1901 sous le n°02/01474



**PRÉPARATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE
DU CDOS 91
27 mars 2025**

Élection du Conseil d'administration et du Bureau du CDOS 91 (2025-2029)

Un scrutin en 2 étapes

L'élection du bureau : liste bloquée

L'élection du conseil d'administration : scrutin nominal

Les candidatures

Tous les candidat-es (bureau et conseil d'administration) doivent adresser une fiche individuelle de candidature (voir p.4) avant le **27 février** 2025.

Ils doivent :

- être majeur, jouir de leurs droits civils et n'être sous l'effet d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance qui s'opposerait à l'exercice de leurs fonctions ou à leur inscription sur les listes électorales ;
- être élu-e au sein de leur comité départemental^(*) ;
- les membres sortants sont rééligibles.

Chaque comité départemental (ou club isolé ne comportant pas de comité départemental) ne peut proposer que la candidature d'un représentant.

(*) La candidature de « personnes qualifiées », non membre d'un exécutif de comité départemental est possible et soumise à l'agrément du conseil d'administration.

Candidatures au bureau (liste bloquée)

Les candidatures à l'élection du bureau du CDOS 91 se fait en liste bloquée de 11 membres (voir p.5), majoritairement représentant de la catégorie 1 (fédérations olympiques) dont au moins 3 hommes et 3 femmes.

La déclaration de candidature doit indiquer la répartition des fonctions exercées :

- 1 président, 1 trésorier, 1 secrétaire
- 4 vice-président/es (selon les missions fixées par le CNOSF)
- 3 autres membres du bureau

La liste doit présenter des éléments de son programme.



PRÉPARATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE DU CDOS 91 27 mars 2025

L'élection lors de l'Assemblée générale

Chaque comité (membre du CNOSF, à jour de sa cotisation) dispose d'un nombre de voix déterminé ainsi :

- 1 voix à chaque comité (catégories 1, 2, 3, 4, 5) ;
- 5 voix supplémentaires pour les fédérations olympiques ;
- 1 à 3 voix supplémentaires selon l'effectif (données INJEP 07/2024 licences 2023) :
 - + 1 voix jusqu'à 499 licenciés ;
 - + 2 voix de 500 à 3999 licenciés ;
 - + 3 voix plus de 3999 licenciés.

Les membres d'honneur, honoraires ou bienfaiteurs disposent d'une voix consultative (ne participent pas au vote).

Déroulement du scrutin

- Présentation des candidat-es et des listes déposées
- Vote pour l'élection du bureau (scrutin de liste bloquée)
- Vote pour l'élection des membres du conseil d'administration (candidatures individuelles)

Le 12 personnes élu-es au conseil d'administration devront être :

- au minimum 2 femmes et 2 hommes,
- majoritairement issues des fédérations olympiques,
- au moins 4 représentants des catégories 2, 3, 4 et 5,
- au minimum 1 représentants de fédération multisport ou affinitaire,
- au minimum 1 représentants de fédération sportive scolaire ou universitaire.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE DU CDOS 91
Mandature 2025-2029
27 mars 2025

FICHE INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE

Cette fiche doit être remplie pour tous les candidat-es (bureau et conseil d'administration) et adressée au CDOS avant le 27 février 2025.

Le comité départemental :
(préciser la fédération sportive)

présente la candidature de :

Nom _____ Prénom _____

homme femme

Né(é) le _____ à _____

Fonction électorale exercée au sein du comité : _____

Adresse personnelle _____

Code postal _____ Ville _____

Tél. domicile _____ Tél. portable _____

E-mail _____

Fait à _____ le _____

Signature du/de la candidat-e	Signature du/de la président-e du comité départemental

Pièces justificatives à joindre :

- copie de la licence fédérale en cours de validité
- photo du candidat-e (éventuellement envoi du fichier par e-mail)



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE DU CDOS 91 - Mandature 2025-2029

CANDIDATURE AU BUREAU DU CDOS 91

Cette fiche doit être signée par la personne tête de liste. Le programme peut être annexé sur 1 page jointe.
Chaque personne désignée doit avoir fait parvenir sa fiche individuelle de candidature.

La liste doit être composée d'au moins 3 hommes et 3 femmes, et majoritairement de représentants de la catégorie 1 (fédérations olympiques).

Nom de la liste : _____

	Nom – Prénom des candidat-es composant la liste	Fonction à exercer	Homme/ Femme	Catégorie de la fédération d'appartenance
1		Président-e		
2		Secrétaire		
3		Trésorier		
4		Vice-président-e Éducation et Citoyenneté		
5		Vice-président-e Santé et bien-être		
6		Vice-président-e Professionnalisation		
7		Vice-président-e Politique publique - Haut niveau		
8				
9				
10				
11				

Programme pour la mandature :

Fait à _____ le _____

Signature du/de la candidat-e

COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DE L'ESSONNE

Maison Départementale des Comités Sportifs 62bis Boulevard Charles de Gaulle 91540 MENNECY
Tél. 01.60.78.27.58 ✦ essonne@franceolympique.com ✦ <http://essonne.franceolympique.com>
SIRET : 33212743000038 ✦ Association régie par la loi 1901 sous le n°02/01474

